



Le Ragondin

Myocastor Coypus

Myocastor coypus est la seule espèce du genre Myocastor, qui est lui-même le seul genre de la sous-famille des myocastorinés.



Dégâts sur les arbres



Terriers de ragondin

Ne pas confondre



Castor qui nage



Ragondin qui nage

D'OU VIENT-IL ?

Le ragondin est un mammifère semi aquatique originaire d'Amérique du Sud, introduit en Europe au XIXe siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Tous les individus présents en Europe proviennent d'évasions ou de lâchers volontaires

OU VIT-IL ?

C'est un animal semi aquatique. Il occupe les marais, les rivières, les fossés de drainages, les étangs ; les retenues collinaires ou encore les lagunes des stations d'épurations.

Il vit dans des terriers (souvent une ancienne habitation de rat musqué). Il peut aussi construire des nids dans la végétation aquatique.

QUE MANGE-T-IL ?

- Végétaux aquatiques (roseaux, jonc)
- Plantes sauvages, céréales cultivées (maïs, blé)
- Racines, écorces
- Exceptionnellement quelques mollusques

Quantité : jusqu'à 25% de son poids par jour en végétaux frais.

Les ragondins lorsqu'ils sont présents en grand nombre provoquent de gros dégâts sur les cultures.



Certains ragondins sont moins craintifs que d'autres

MODE DE REPRODUCTION

La femelle ragondin a une ou deux portées de 2 à 9 petits par an. Le ragondin atteint sa maturité sexuelle vers six mois et peut vivre 10 ans.

Mensurations

Longueur totale : 68cm à 1 m
Queue arrondie : 30 à 40 cm
Poids : 6 à 7 kg

Caractéristiques

Quatre grandes incisives orange tirant sur le rouge.
Grandes moustaches
Pattes arrière palmées

Couleur du pelage

Gris-brun, dessous du ventre et tour des oreilles orangé.

Pourquoi est-il considéré comme nuisible ?

- Dégradation et mise à nu des berges favorisant leur érosion progressive
- Dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage, écorçage dans les peupleraies, ...)
- Fragilisation des fondations d'ouvrages hydrauliques par le réseau de galeries
- Transmission de maladies transmissibles aux animaux domestiques et à l'homme telles que la leptospirose ou la douve du foie (Fasciola hepatica)
- Invasion du milieu au détriment d'autres espèces
- Menace sur certaines espèces végétales (surtout aquatiques) à cause de son féroce

Comment lutter ?

La chasse : A l'arme à feu ou à l'arc, dans le cadre d'exercice de la chasse ordinaire, et dans le cadre des chasses et battues administratives.

Le piégeage : Au moyen de cages pièges uniquement. Les pièges sont mis en place par des piégeurs professionnels qui visitent les cages chaque matin et relâchent les animaux non nuisibles. Elimination sans souffrance des animaux.

L'empoisonnement : La destruction par le poison n'est plus autorisée que par dérogation dans quelques départements, et disparaîtra totalement en 2009.

La principale cause de sa prolifération est due à l'absence de son prédateur naturel, le caïman. C'est pour cela que certains scientifiques l'ont classé comme espèce invasive.



Cage piège

Que dit la réglementation ?

Le ragondin a un double statut, il peut être classé comme gibier ou comme nuisible :

- En tant que gibier, il peut être chassé à tir pendant la période d'ouverture de la chasse
- En tant que nuisible, il peut être régulé toute l'année par le piégeage ou le déterrage.

Dans certaines régions particulièrement touchées, sa chasse est obligatoire. Ce sont les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) qui organisent la lutte

Valorisation

Les ragondins ne sont plus piégés pour leur fourrure, mais pour les dégâts qu'ils causent.

Ils sont donc passés au statut d'animal utilitaire à celui de nuisible.

Pourtant leur viande est délicieuse en ragout, en pâté, en rillettes, ...



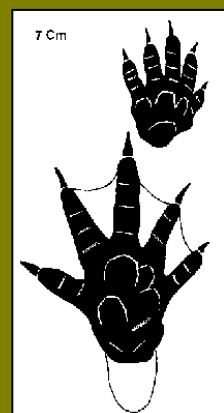
Rillettes de ragondin



Collier avec des dents de ragondin



Bonnet en fourrure



Empreintes de ragondin adulte, pattes postérieure et antérieure

En savoir plus

FDGDEC (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures)

DDA (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)